

URBANISME

23 SEP. 2020

MAIRIE DE FORCALQUEIRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON, le 07/09/2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON

5 rue Jean Racine
CS 40510

83041 TOULON CEDEX 09

Téléphone : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00



E20000033 / 83

M. le Maire

COMMUNE DE FORCALQUEIRET

2, avenue Frédéric Mistral

83136 FORCALQUEIRET

Dossier n° : E20000033 / 83

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour la déclaration du projet URBASOLAR sur la commune de Forcalqueiret ;

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Isabelle ESTIVALS, demeurant 226 allée des Palmiers, LA VALETTE DU VAR (83160); portable : 06 24 88 55 41 en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

N. PRATO-VIOT

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

07/09/2020

N° E20000033 /83

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 20/08/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la commune de FORCALQUEIRET demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour la déclaration du projet URBASOLAR sur la commune de Forcalqueiret ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision par laquelle le Président du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Isabelle ESTIVALS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de FORCALQUEIRET et à Madame Isabelle ESTIVALS.

Fait à TOULON, le 07/09/2020

Le Magistrat désigné,


Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

